

le précurseur de Jésus, lui donna en Judée une importance qu'elle n'avait jamais eue; de là son nom de *Baptiste*. De temps en temps, il allait sur les bords du Jourdain, et des foules considérables accouraient vers lui pour se faire baptiser. Bientôt il devint un des hommes les plus influents de la Judée; son succès fit naître des imitateurs, et bientôt il s'éleva dans le pays du Jourdain un grand nombre de Baptistes. Selon M. Renan, le *baptême* n'était pour Jean qu'un signe destiné à faire impression, et à préparer les esprits à quelque grand mouvement. La pénitence, dont le *baptême* était la figure, l'aumône, l'amendement des mœurs, étaient pour Jean les grands moyens de préparation aux événements prochains. Nous voyons dans les livres des prophètes que Dieu exige de son peuple, s'il veut rentrer en grâce, un bain et des ablutions; de plus, c'était un opinion universelle parmi les Juifs, que le Messie et son règne arriveraient seulement lorsque les Juifs feraient pénitence; une ablution, image symbolique de résurrection et de pardon des péchés, devait donc précéder l'arrivée du Messie. Il était tout naturel que la pénitence fût une condition essentielle du *baptême* de Jean. Aux anciennes ablutions judaïques, qui avaient une vertu purifiante, indépendante du sentiment intérieur, Jean opposa son *baptême*, qui devait être le signe extérieur d'un changement moral, d'une épurée de l'âme. « Jean, dit l'historien Josèphe, était un homme zélé, qui exhorta les Juifs à s'unir par un *baptême* dans l'exercice de la vertu, dans la justice mutuelle et dans la piété envers Dieu. Ce *baptême* serait agréable à Dieu, s'ils n'y recouraient point pour effacer des taches isolées, mais pour sanctifier tout le corps, après avoir d'abord purifié leur âme par la justice. » Ce qui paraît appartenir en propre à Jean, d'après ce passage, c'est la substitution d'un *baptême* unique, symbole d'une rénovation morale absolue, aux ablutions répétées qui répondaient aux diverses souillures.

Jésus a-t-il été baptisé par Jean? La critique admet ce fait du *baptême* de Jésus, malgré les circonstances légendaires dont il a été entouré. « Il est très-vrai, dit Strauss, qu'un siècle plus tard encore, les Juifs attendaient Elie, qui devait, suivant le prophète Malachie, précéder le Messie et l'introduire dans le monde, en lui conférant l'onction. Mais il ne suit point de là que toute l'histoire du *baptême* ait été imaginée tout exprès pour répondre à cette croyance juive. Le fait du *baptême* est vraisemblable, et nous ne saurions, dès lors, nous résigner à repousser une donnée qui nous permet de rattacher l'apparition et l'œuvre de Jésus à un antécédent historique. » L'attraction exercée sur Jésus par la réputation de Jean s'explique, suivant Strauss, très-naturellement; comme celles de Jean, les aspirations de Jésus allaient au delà de la religion existante; comme Jean, Jésus ne voyait de salut que dans la rénovation morale. Rien d'étonnant donc à ce qu'il se soit soumis à la cérémonie de l'immersion dans les eaux du Jourdain, qui était le symbole de la confession des péchés, et que Jean imposât à tous ceux qui venaient à lui. Les évangélistes, en donnant une autre signification au *baptême* de Jésus, ont obéi à des scrupules dogmatiques. Le *baptême* de pénitence, appliqué à Jésus, perd tout sens rationnel, si l'on admet l'impeccabilité absolue de Jésus; mais il se conçoit très-bien, si l'on abandonne cette hypothèse, historiquement inadmissible. Le meilleur et le plus pur des hommes n'est-il pas toujours prêt à s'accuser de plus d'une faute de négligence ou de précipitation? Et puis, à mesure que le sens moral s'élève, il se raffine aussi et perçoit les troubles les plus légers de la conscience et les moindres déviations de l'idéal.

Mais voici une difficulté. D'après le Nouveau Testament, le *baptême* de Jean était un *baptême au nom de celui qui doit venir* (αὐτοῦ τοῦ ἐρχομένου); car, en s'y soumettant, on promettait de se préparer avec foi à l'arrivée du Messie. Or, si Jésus avait la conviction d'être lui-même celui qui devait venir, comment pouvait-il se laisser baptiser, et faire croire par là que lui aussi en attendait un autre? Il paraît naturel d'admettre, pour résoudre cette difficulté, que, lorsque Jésus vint auprès de Jean-Baptiste pour se faire baptiser, il n'avait pas encore décidé la conviction d'être le Messie.

Du *baptême* de Jésus par Jean sommes-nous fondés à induire, avec Voltaire, que le premier a été quelque temps le disciple du second? Cette hypothèse, selon Strauss et Renan, n'a rien que de vraisemblable. « Le silence des Évangiles, à cet égard, dit Strauss, ne prouve rien; l'intérêt dogmatique ne leur permettait pas de placer Jésus dans un rapport de subordination, même transitoire, envers Jean. Jésus n'était lié ni par des devoirs privés, ni par des devoirs publics; il est des lors probable qu'il ne s'est point pressé de quitter l'homme remarquable et imposant en qui se trouvait une pensée si voisine de la sienne. Dans les données de l'observation naturelle et humaine, dont nous ne devons pas nous écarter, nous admettons qu'indépendamment d'une forte incitation morale, Jésus a pu devoir à Jean plus d'un enseignement utile à sa mission future. Mais en même temps, il se sera rendu compte de ce qui, dans le Baptiste, lui était moins sympathique, et d'un dissimlement capital, non peut-être quant au but, mais certainement quant aux moyens. »

Jésus-Christ a-t-il baptisé lui-même? Les apôtres baptisaient-ils au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit? — Ici encore, la critique rationaliste du XIX^e siècle se prononce à peu près dans le même sens que Voltaire. Elle attribue aux derniers remaniements subis par nos textes la formule précise du *baptême* chrétien : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Strauss fait remarquer que le passage de Matthieu où se trouve cette formule est le seul du Nouveau Testament où elle soit employée à désigner le *baptême*; que, dans les Épîtres apostoliques et aussi dans les Actes des apôtres, le *baptême* est exprimé par ces mots : *Baptiser en Jésus-Christ ou au nom du Seigneur Jésus*; que cette triple relation à Dieu, à Jésus et à l'Esprit ne se trouve que dans les écrivains ecclésiastiques tels que Justin; qu'en outre la formule de Matthieu ressemble tellement au rituel de l'Eglise qu'il n'y a aucune vraisemblance à admettre qu'elle ait passé de ce rituel dans l'Evangile pour y être attribuée à Jésus. « Peut-être Jésus, ajoute la critique allemande, avait-il fait connaître que sa volonté était qu'on introduisit le *baptême*; et, soit que les apôtres, comme le dit le quatrième Évangile, eussent baptisé dès le vivant de Jésus, soit qu'ils n'eussent fait de cette cérémonie le signe de l'admission dans la nouvelle société messianique qu'après la mort de Jésus, dans tous les cas il était complètement dans l'esprit de la légende d'attribuer au Christ, comme dernière volonté et au moment du dernier adieu, l'ordre de baptiser ainsi que celui d'aller dans toutes les parties du monde. »

Maintenant, à quelque époque précise, et de quelque manière que le *baptême* chrétien ait été institué, il reste à la critique indépendante à rechercher le véritable sens qu'avait ce rite à son origine, c'est-à-dire pour les chrétiens de la primitive Eglise. M. Pierre Leroux (art. *Baptême* de l'*Encyclopédie nouvelle*) a émis cette opinion, que catholiques et protestants méconnaissent également l'idée qui a présidé à l'institution du *baptême*. D'après lui, l'intelligence du christianisme a été s'affaiblissant de plus en plus; les diverses Eglises chrétiennes ont perdu le sens des mots qu'elles emploient; la philosophie humanitaire et trinitaire de M. Pierre Leroux vient leur expliquer leurs propres traditions et leur donner la clef perdue de leurs mystères. Voltaire, à leur suite, s'est trompé, en prenant le *baptême* pour un simple emblème de purification. Le *baptême* est tout autre chose que cela. Si les chrétiens n'avaient voulu représenter par le *baptême* que la purification spirituelle, pourquoi auraient-ils fait de ce sacrement quelque chose de particulier et de tout à fait unique? Pourquoi n'auraient-ils pas conservé des ablutions et des purifications plus fréquentes? Pourquoi cet emblème n'aurait-il pas été joint comme un accompagnement nécessaire au sacrement de pénitence, qui est véritablement le sacrement particulier de la purification de l'âme? Mais, dit-on, le *baptême* avait pour but d'effacer le péché originel, de faire les hommes chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise; par conséquent, un seul *baptême*, une seule purification suffisait. L'eau baptismale lavait le péché originel; l'homme ainsi purifié une fois était débarrassé de la souillure natale. La raison de l'institution du *baptême* était donc toujours l'idée de laver et de purifier. M. Pierre Leroux répond que l'idée du péché originel ne se montre en aucune façon, dans l'Evangile, comme la raison de l'institution du *baptême*. Le Christ, par ces paroles : *Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, n'a rien dit qui eût trait au péché originel; dans son intention, il s'agissait de convertir les nations à une doctrine, la doctrine de la Trinité; et, aux yeux de Jésus, le *baptême* n'est que le signe de la foi à la Trinité.

Ouvrez l'Evangile de la Trinité par excellence, l'Evangile de saint Jean; il parle d'un certain docteur Nicodème, qui vint un jour trouver Jésus, et Jésus lui dit : « Si quelqu'un ne renait, il ne peut voir le royaume de Dieu. » Nicodème s'étonne de ces paroles. « Comment, dit-il, un homme peut-il rentrer dans le sein de sa mère? » Et Jésus répondit : « En vérité, nul ne peut entrer dans le royaume de Dieu, à moins de naître de l'eau et de l'Esprit saint. » On est né une première fois, mais on est né de la chair; il s'agit de naître de l'Esprit, en passant par l'eau. Jésus lui-même reçut de Jean ce *baptême* de l'Esprit, car l'Evangile raconte qu'au moment du *baptême* de Jésus, le Saint-Esprit descendit en forme de colombe sur le baptisé. Ici l'eau, conformément aux paroles que Jésus adresse à Nicodème, représente le sein maternel où l'on demeure enseveli jusqu'à la naissance; cette naissance se fait par l'Esprit.

Saint Paul lui-même, qui a jeté le premier dans le christianisme la semence de toute la doctrine du péché originel, ne considère point le *baptême* comme une ablution du péché originel, mais comme la représentation, l'expression de la mort, de la sépulture et de la résurrection de Jésus-Christ. Selon cet apôtre, le baptisé renonce à la vie des sens et entre dans une espèce de mort à toutes les choses de ce monde; couvert de l'eau comme d'un tombeau, il participe à la sépulture du Christ; enfin, le souffle mystérieux de l'Esprit lui donne une vie nouvelle, et il ressuscite à l'instar du Christ. C'est pour

cela que le nouveau baptisé est appelé *régénéré*.

Donc, ce qui constitue le *baptême* chrétien, c'est l'illumination de l'Esprit, c'est la renaissance spirituelle. Les philosophes chrétiens avaient si bien cette idée, qu'ils ont vu une analogie entre le chapitre de la Genèse sur la création du monde et les textes de l'Evangile sur le *baptême*, qui est la création de l'homme spirituel; là, la terre sort des eaux sous le souffle de l'esprit de Dieu; ici, l'homme, en naissant à une vie nouvelle, sort des eaux et reçoit l'esprit de Dieu. La colombe qui descend sur Jésus se rattache aux traditions orientales; cet oiseau a toujours été regardé, en Asie et chez les Grecs, comme le symbole du monde sortant des eaux; symbole qui se retrouve également dans le mythe de Vénus et dans celui de l'arche de Noé. « L'eau, dit Tertullien, fut, à l'origine des choses, le siège de l'Esprit saint, l'eau fut le premier des éléments où se manifesta la vie; est-il donc surprenant que l'eau se retrouve dans le *baptême* pour donner la vie? »

Pour nous résumer, dit Pierre Leroux en terminant, le *baptême*, tel qu'il est institué dans l'Evangile, est, suivant nous, une initiation à la doctrine de la Trinité. Cette doctrine de la Trinité constitue l'entrée de la vie intellectuelle. Le *baptême* est le sceau mis à celui qui comprend cette doctrine, et qui se régénère ainsi spirituellement. En nous écartant ainsi de l'idée vulgaire que l'on se forme du *baptême*, où l'on ne voit en général qu'une ablution ou une purification mystique, nous nous retrouvons abonder dans le sens des théologiens, qui ont assez prouvé la différence essentielle qui existe entre le *baptême* des Juifs, le *baptême* de pénitence institué par saint Jean et le *baptême* tout spirituel de Jésus-Christ. Le *baptême* a éprouvé le plus grand des changements; car, au lieu que dans l'antiquité chrétienne, il était l'initiation de l'homme fait, il est devenu, dans l'Eglise du moyen âge, une cérémonie tout à fait intellectuelle opérée sur l'enfant qui vient de naître. Le *baptême* chrétien des premiers siècles était donc, pour ainsi dire, au fond, tout le contraire du *baptême* chrétien du moyen âge, que l'on assimile pourtant complètement avec lui. Dans le premier cas, en effet, l'acte de renaissance s'opérait dans l'âme du baptisé par une véritable intelligence; dans le second cas, cet acte est censé s'opérer en nous, à notre insu et d'une manière tout à fait mystique. Est-il étonnant qu'il y ait eu, à plusieurs époques, des sectes nombreuses qui aient revendiqué, par une controverse ardente et redoutable, ce qu'elles appelaient le véritable *baptême*, le *baptême* de l'intelligence et par l'intelligence?.... La nécessité de comprendre et d'être régénéré par l'intelligence était tellement sentie et reconnue dans les premiers siècles du christianisme, que le *baptême*, loin d'avoir été institué pour les enfants, ne fut pendant longtemps donné aux enfants que par une sorte d'abus et de dérogation. Si l'on trouve dans quelques Pères, tels que saint Irénée, Origène et saint Cyprien, des traces du *baptême* accordé aux jeunes enfants, on trouve dans d'autres Pères la condamnation formelle de cet usage. « Quelle nécessité, dit Tertullien, y a-t-il, dans un âge innocent, de se hâter de racheter ses péchés? *Quid festinat innocens atas ad remissionem peccatorum?* » Certes, dans l'esprit de ce Père, la doctrine du péché originel est au moins fort peu arrêtée, puisqu'il voit tant d'innocence là où saint Augustin, deux siècles plus tard, ne verra que corruption et péché. Ce que Tertullien voit donc avant tout dans le *baptême*, ce n'est pas une détersion de ce péché originel, qu'il nie presque positivement, mais une illumination de l'esprit, et une initiation qu'il est impossible de recevoir dans les premières années de la vie.

Une dernière question nous resterait à examiner : Quelle est, devant la raison et la conscience, la valeur objective du *baptême*? La réponse à cette question dépend nécessairement de l'idée que la raison et la conscience se font du péché originel, de la rémission des péchés et de la grâce (V. PÉCHÉ, RÉMISSION, GRÂCE). Bornons-nous à dire ici, avec Kant, que le rationalisme repousse tous les *moyens de grâce* comme opposés aussi bien à l'idée qu'au sentiment de la moralité, et que le *baptême*, en tant qu'on le suppose agir *ex opere operato*, c'est-à-dire exercer dans l'ordre moral une sorte d'*action magique*, n'est, aux yeux de tout penseur affranchi du surnaturalisme, qu'une superstition dangereuse. V. SACREMENT.

— *Baptême des dauphins ou enfants de France*. Ces baptêmes avaient lieu, sous l'ancienne monarchie, à la cathédrale, mais quelquefois aussi les cérémonies s'accomplissaient soit dans le palais de Saint-Germain, soit dans celui de Fontainebleau. Voici l'ordre qui était suivi :

Un échafaud était dressé dans la grande cour du palais, et sur cet échafaud s'élevait un autel. La chambre du dauphin était tapissée et ornée d'un lit de parade, avec couverture d'hermine traînante et un grand dais au-dessus; un manteau royal de toile d'argent, fourré d'hermine, était étendu sur le pied de ce lit. Il y avait, en outre, deux tables surmontées de dais pour mettre les honneurs, qui étaient de deux sortes : ceux des compères, le bassin, l'aiguière et la serviette; ceux de l'enfant, le cierge, le chrême et la salière. Cinq prin-

cesses du sang étaient chargées du service de l'enfant : deux découvraient le lit, une levait l'enfant, la quatrième le démaillottait, et la cinquième donnait les honneurs aux princes.

Quand tout était disposé, on allait chercher le parrain et la marraine, et le cortège se mettait en marche; les gentilshommes servants venaient les premiers, ensuite les tambours et les trompettes, les ordinaires avec chacun un flambeau de cire à la main, une compagnie de cent gentilshommes, les hautbois, les hérauts et rois d'armes, les chevaliers de l'ordre, tenant chacun un flambeau à la main et leur collier en forme. Six princes portaient : l'un le cierge, un autre le chrême, un troisième la salière, un quatrième le bassin, un cinquième l'aiguière, et enfin le sixième la serviette sur un coussin de drap d'or. Un gentilhomme portait la queue du manteau royal de l'enfant. Un prince du sang portait le dauphin; il était accompagné d'une princesse et d'un ambassadeur étranger, ou de quelque autre grand personnage; quelques pas en arrière, venaient vingt jeunes seigneurs avec la cape et le bonnet, tous couverts de broderies d'or et de pierreries, tenant chacun un flambeau à la main; puis marchaient le cardinal légat, le parrain et la marraine, ensuite les princesses dans leur grand costume de cérémonie, et enfin les capitaines des gardes, qui fermaient la marche.

La cuve baptismale, fabriquée en 897, était en cuivre rouge, émaillée de plaques d'argent; on la conservait habituellement dans la chapelle du château de Vincennes. A mesure que le cortège arrivait sur la plate-forme, le maître des cérémonies devait faire prendre les honneurs et faire entrer les princesses dans une chambre de repos. Le *baptême* était administré par un cardinal assisté de douze archevêques et évêques; comme ce sacrement n'était, d'ordinaire, conféré aux dauphins et enfants royaux que lorsqu'ils avaient atteint l'âge de quatre ou cinq ans, ils répondaient eux-mêmes. Le *baptême* achevé et les honneurs servis au dauphin, ceux qui avaient porté les honneurs du parrain et de la marraine donnaient l'eau à ceux-ci pour qu'ils se lavassent les mains; les trompettes et les clairons sonnaient des fanfares, et les hérauts d'armes criaient : « Vive monseigneur le dauphin. Largesse, largesse ! » Ce que répétait toute l'assistance. Un festin royal terminait cette cérémonie.

— *Du baptême chez les musulmans*. Mahomet, dans le Coran, parle du *baptême*, du *baptême* spirituel, bien entendu, en ces termes : « C'est là le *baptême* de Dieu; et qui peut me donner le *baptême* que Dieu? C'est lui que nous adorons. » (Coran, sourate II, verset 132.) Le mot dont se sert Mahomet, *sebha* (de la racine *sabag*, plonger) signifie littéralement la même chose que notre mot *baptême*. Ce mot, dans la bouche de Mahomet, n'a pas pu embarrasser les commentateurs musulmans. Ils le considèrent généralement comme signifiant la religion que Dieu établit pour les hommes, et dont les marques subsistent dans l'homme, de même que les traces de l'eau sur les vêtements du baptisé. Mais, comme le fait très-judicieusement remarquer M. Kasimirski, cette interprétation est loin d'être satisfaisante, et il reste toujours singulier que le fondateur de l'islamisme se soit servi, dans cette circonstance, d'un mot qui désigne une cérémonie complètement identique à celle du *baptême*, tel qu'il se pratiquait au commencement du christianisme.

— *Baptême maçonnique*, plus exactement et plus ordinairement appelé *protectorat* ou *adoption*, cérémonie entourée de formes symboliques, par laquelle une loge de francs-maçons prend l'engagement formel de surveiller l'enfant d'un de ses membres actifs ou honoraires, « de le protéger et guider dans la bonne fortune, ou de lui venir en aide dans les jours malheureux. » Adopter l'enfant d'un maçon, c'est lui assurer une famille en cas de malheur, lui préparer les ressources de l'amitié et de la solidarité pour l'avenir; c'est, en même temps, imposer à ses pères adoptifs, qui sont tous les membres de la loge, à ses parrains, la condition de lui donner le bon exemple, le devoir de le conduire dans le chemin de l'honneur, de la justice, de la probité et de toutes les vertus. L'enfant proposé à l'adoption doit être âgé de moins de sept ans; il prend le nom de *lowton* ou *lowveteau*, qui est celui par lequel on désigne tout fils de maçon (les filles sont des *lowvetonnes*). A l'âge de seize ans, le lowveteau qui a été l'objet du protectorat de la loge peut recevoir le grade d'apprenti, mais par suite d'une délibération toute spéciale de celle-ci, préalablement soumise à la sanction de l'autorité dogmatique. S'il venait à mourir avant son initiation à ce grade, le frère, premier surveillant en exercice, accompagné de deux maîtres, assisterait à ses funérailles. Mais voyons comment s'obtient et comment se donne le *baptême*, ou *adoption* maçonnique.

Le franc-maçon qui désire faire adopter son enfant en dépose la demande par écrit, dans le *sac des propositions* de la loge dont il est membre. Le vénérable ou président donne lecture de cette demande, et propose à ses frères de vouloir bien reconnaître le lowveteau dont il est question comme un de leurs enfants. Si la proposition est agréée, la loge nomme trois commissaires chargés de se rendre près de la mère de l'enfant, de lui apprendre la demande faite pour ce dernier, de s'assurer de son consentement et de lui faire alors con-